**ANNEXE Ordre de préférence d’attribution des lots Référence : 2025-AC-maint vert**

**Objet : Prestations de maintenance verte sur le territoire de la DT**

**Nom de l’entreprise** :

**Ordre de préférence :**

1. Lot n°
2. Lot n°
3. Lot n°
4. Lot n°
5. Lot n°
6. Lot n°

N.B : Le classement est effectué suivant les notes obtenues au regard des critères d’attribution des offres. La limitation du nombre de lots n’a aucune incidence sur le classement qui reste inchangé tout au long du processus d’attribution.

L’annexe « ordre de préférence d’attribution des lots » est actionnée uniquement dans le cas où un candidat est classé en position d’attribution pour plus de 6 lots à l’issue de l’analyse des offres. Dans ce cas, le candidat se voit attribuer les lots dans l’ordre de préférence de sa liste.

Le(s) lot(s) écarté(s) sera/seront attribué(s) au candidat suivant dans le classement de l’analyse des offres.